



Circuit Régional Jeunes Open

Saison 2021-2022

1) Généralités :

1.1 Le "Circuit Régional Jeunes Open" (CRJO) est constitué par saison de six compétitions, ci-après nommée "étapes", pour les catégories d'âge Poussin à Cadet.

1.2 La gestion et le suivi des étapes du CRJO sont délégués à la Commission Compétition Régionale (CCR) de la Ligue PACA de Badminton, ci-après nommée "Ligue".

1.3 Un règlement particulier, approuvé par le Juge-Arbitre principal de l'étape doit compléter ces dispositions vis-à-vis des conditions locales d'organisation.

1.4 Les objectifs du CRJO sont :

- Promouvoir le badminton chez les jeunes espoirs de la région PACA.
- Faire progresser le niveau de jeu pour dégager une élite régionale.
- Sélectionner des joueurs en vue de participation aux stages régionaux jeunes.
- Structurer la pré-filière en région PACA.
- Dynamiser le lien entre les clubs, les référents départementaux Jeunes et le Pôle Espoirs de la Ligue.

2) Candidature à l'accueil d'une étape CRJO :

2.1 L'organisation d'une étape du CRJO est déléguée à une instance fédérale, un club ou un groupement de clubs, ci-après désignés comme "organisateur".

Le candidat à l'organisation d'une étape doit déposer sa candidature auprès de la Ligue en complétant le formulaire en ligne "***Demande d'accueil d'une compétition***" avant le 30 juin 2021.

2.2 Sur l'étape CRJO dont il a la charge, l'organisateur s'engage à respecter le "Cahier des Charges : Compétitions" (CdCC) de la Ligue pour la saison en cours.

2.3 Le règlement particulier de chaque étape du CRJO doit préciser le nombre de joueurs pouvant participer. En cas de faible affluence dans certaines catégories, ces nombres peuvent être augmentés dans les autres catégories.

2.4 Le calendrier des lieux des étapes du CRJO est défini dans [l'article 2.5](#). Ce calendrier est réalisé à chaque saison pour respecter l'équité des territoires, en évitant de placer les étapes hivernales dans les départements 04 et 05.

Maison de la mer

Avenue des Sables d'Or - BP 505

13895 Fos-sur-Mer cedex

Tél. 04 42 05 91 61

Fax. 04 42 05 29 83

contact@liguepacabad.org



- 2.5 Les étapes se déroulent aux dates et départements suivant :
- CRJO 1 (Simple/Double) : Comité 05.
 - CRJO 2 (Simple/Mixte – Double pour les poussins) : Comité 13.
 - CRJO 3 (Simple/Double) : Comité 83.
 - CRJO 4 (Simple/Mixte – Double pour les poussins) : Comité 84.
 - CRJO 5 (Simple/Double) : Comité 04.
 - CRJO 6 (Simple/Mixte – Double pour les poussins) : Comité 06.
- 2.6 L'attribution est effectuée le 24 juillet 2021 par la CCR à partir des candidatures reçues. En cas d'absence de candidature des clubs d'un ou plusieurs Comités Départementaux (CD), l'organisation est proposée aux clubs des autres CD.
- 2.7 Les critères d'attribution prennent en compte, par ordre d'importance :
- Une préférence pour des clubs formateurs de jeunes joueurs.
 - Le respect du Cahier des Charges Compétitions par l'organisateur.
 - Un roulement entre les clubs candidats proches géographiquement.

3) Modalités d'inscription et de qualification :

- 3.1 Dans ce qui suit, "J" représente le jour de l'étape. Le rétro-planning prévisionnel d'une étape est le suivant :
- J-22 : Date limite des inscriptions par les clubs ou CD pour toutes les disciplines (avant 15h pour les courriels) et date de prise en compte du CPPH.
 - J-16 : Envoi de la liste des qualifiés et remplaçants aux clubs et aux CD, qualification des joueurs suivant le CPPH.
 - J-8 : Envoi aux Clubs et aux CD des convocations pour la compétition.

Ce retro-planning est adapté pour certaines étapes à cause des vacances scolaires.

3.2 Seuls sont admis à participer à une étape les joueurs licenciés, le jour de la date limite d'inscription, au sein de clubs de la Ligue et ne faisant l'objet d'aucune suspension, aux dates auxquelles se déroule l'étape.

3.3 Les inscriptions sont réalisées uniquement dans le formulaire d'inscription en ligne, par les joueurs ou par les clubs et dans les disciplines mentionnées.

3.4 En double et en mixte, une paire n'est considérée comme inscrite que si les deux partenaires sont inscrits dans les délais ou que l'inscription est faite "Au choix". S'il n'y a qu'un seul partenaire sur les deux qui s'inscrit dans les délais, l'inscription de la paire n'est pas prise en compte car incomplète (inscription du partenaire manquante). Aucune relance d'inscription des paires n'est faite par la Ligue. Il appartient aux entraîneurs / encadrants de s'assurer que les deux partenaires d'une paire se sont bien inscrits dans les délais.



3.5 Les paires inscrites mais non qualifiées selon les critères du [Paragraphe 4](#) sont placées sur une liste de remplaçants, classées par ordre décroissant au CPPH (par addition des points des deux joueurs).

3.6 Lorsqu'un mineur participe à une étape CRJO, les responsables légaux du mineur ainsi que le mineur participant s'engagent à respecter le CdCC de la Ligue en vigueur, notamment sur l'application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs.

3.7 Le montant des droits d'inscription est fixé, par le comité directeur de la Ligue, à 20 € quel que soit le nombre de tableau.

3.8 Aucune inscription n'est retenue pour les clubs qui ne sont pas en règle du solde de tout compte avec la Ligue à la date limite d'inscription.

3.9 Les droits d'inscription sont facturés par la Ligue et doivent être versés par les clubs ou les CD après chaque étape CRJO et au vu des tableaux définitifs. Passée la date limite de "d'envoi de la liste des qualifiés" de [l'article 3.1](#), les droits d'inscription restent acquis à la Ligue pour tout désistement sans motif valable et dûment justifié.

3.10 Un joueur peut être inscrit par son club ou son CD. Les clubs ou CD dont les inscriptions ne peuvent pas être retenues sont prévenus conformément à [l'article 3.1](#).

3.11 Chaque étape CRJO est ouverte à tous les Mini-Bads et Poussins, aux Benjamins, aux Minimes classés P11 minimum et aux Cadets classés D9 minimum.

3.12 Pour toutes les étapes, les Mini-Bads doivent s'inscrire dans la catégorie Poussin. Les Poussins, Benjamins et Minimes peuvent se surclasser librement d'une catégorie. Le surclassement impose les mêmes contraintes aux joueurs surclassés que ceux de la catégorie où il se surclasse.

3.13 Pour toutes les étapes, les doubles surclassés sont validés par le responsable du Pôle en accord avec la Commission Jeunes et Haut Niveau Régional.

3.14 Les surclassés ne sont possibles que s'ils le sont sur toutes les disciplines : un jeune ne peut jouer que dans une seule catégorie d'âge par étape.

4) Tableaux :

4.1 Chaque étape se déroule sous la forme d'une phase qualificative en poule avec, si possible, deux sortants par poule puis un tableau en élimination directe. Dans la mesure du possible, les Top à 8 joueurs et les poules de 4 sont privilégiés dans la constitution des tableaux.

4.2 Les joueurs sont inscrits selon leur CPPH conformément à la date de prise en compte du CPPH de [l'article 3.1](#) dans les différents Top de chaque catégorie d'âges.

4.3 Les paires et les joueurs inscrits mais non qualifiés sont placés sur une Liste d'Attente (LA), classés par ordre décroissant au CPPH (par addition des points des deux joueurs pour les paires). La paire complète est mise en LA.

Maison de la mer

Avenue des Sables d'Or - BP 505

13895 Fos-sur-Mer cedex

Tél. 04 42 05 91 61

Fax. 04 42 05 29 83

contact@liguepacabad.org



4.4 En cas de WO d'un joueur d'une paire qualifiée, la première paire complète sur LA est repêchée. Il en va de même pour les tableaux de simple.

4.5 Les têtes de séries et têtes de poules sont positionnées selon le Top Fédéral (Poona) conformément à la date de prise en compte du CPPH de [l'article 3.1](#).

4.6 En cas de forte affluence, la CCR se réserve le droit de limiter le nombre d'inscrits dans les tableaux jusqu'à ce que l'échéancier respecte [l'article 5.1](#). Pour cela, les mesures suivantes sont appliquées dans cet ordre :

- Limitation à 16 joueurs/paires maximum, en l'appliquant à toutes les disciplines des Cadets.
- Si cela ne suffit pas, la règle précédente est également appliquée à la catégorie directement inférieure puis aux catégories suivantes jusqu'à ce que la règle ait été appliquée à toutes les catégories.
- Si cela ne suffit toujours pas, les deux premiers points sont appliqués à nouveau avec une limitation ramenée à 12 joueurs/paires maximum.
- En derniers recours, les deux premiers points sont appliqués à nouveau avec une limitation ramenée à 8 joueurs/paires maximum.

5) Organisation d'une étape :

5.1 Chaque étape a lieu sur deux journées, le samedi et le dimanche, les matchs débutent le matin à partir de 9h00 et se déroulent toute la journée jusqu'à 19h30 (dernier match lancé) et jusqu'à 18h00 (dernier match lancé) le dimanche. Les rotations de l'échéancier ne doivent pas être inférieures à 30 minutes.

5.2 Les étapes Simple/Double seront organisées de la manière suivante :

- Samedi : Simples Benjamins et Minimes – Doubles Poussins et Cadets.
- Dimanche : Simples Poussins et Cadets – Doubles Benjamins et Minimes.

5.3 Les étapes Simple/Mixte seront organisées de la manière suivante :

- Samedi : Simples Benjamins et Minimes – Doubles Poussins – Mixte Cadets.
- Dimanche : Simples Poussins et Cadets – Mixtes Benjamins et Minimes.

5.4 Les joueurs ont le droit de jouer leurs matchs avec un maillot floqué avec leur prénom ou leur nom ou les deux.

5.5 [Les joueurs sont autorisés à recevoir des conseils \(tactiques et de jeu\) pendant leurs matchs entre les points uniquement si le terrain a un arbitre. Sans arbitre, les conseils ne sont pas autorisés excepté aux arrêts de jeu à 11 et 21.](#)

Maison de la mer

Avenue des Sables d'Or - BP 505

13895 Fos-sur-Mer cedex

Tél. 04 42 05 91 61

Fax. 04 42 05 29 83

contact@liguepacabad.org



6) Arbitrage :

6.1 Les Juge-Arbitres et les Arbitres officiant sur les étapes CRJO sont désignés par la Commission de Ligue des Officiels Techniques.

6.2 Les Juges de Ligne éventuels sont désignés par l'organisateur, sous le contrôle du JA principal.

6.3 L'arbitrage peut être également réalisé par de jeunes arbitres et/ou de jeunes officiels UNSS, licenciés FFBaD.

6.4 Sur les tableaux Poussins, une tierce personne (de préférence sans lien de parenté aux joueurs) peut venir aider les joueurs à comptabiliser leurs points, ainsi qu'à se positionner sur leur demi-terrain respectif.

7) Volants :

7.1 Le volant officiel est désigné dans le règlement particulier et il est utilisé par les joueurs en cas de désaccord entre eux.

7.2 Les volants ne sont pas fournis, sont à la charge des joueurs et doivent être classés au minimum en catégorie standard (Voir le site fédéral ci-dessous).

<http://www.ffbad.org/espaces-dedies/equipements/classements-federaux/classement-federal-volants-plumes-de-badminton>

8) Respect de la discipline :

8.1 Les étapes CRJO se déroulent dans le respect des règlements fédéraux.

8.2 Les clubs concernés peuvent porter réclamation dans les sept jours suivant l'étape CRJO pour laquelle ils souhaitent porter réclamation, comme décrit dans le règlement d'examen des réclamations et litiges de la FFBaD.

Maison de la mer

Avenue des Sables d'Or - BP 505

13895 Fos-sur-Mer cedex

Tél. 04 42 05 91 61

Fax. 04 42 05 29 83

contact@liguepacabad.org